

APPENDICE

DÉCLARATION CONCERNANT LE VOL À LA SALLE D'EXERCICE DE SHAWINIGAN-FALLS

J'aimerais profiter de cette occasion pour renseigner les députés sur le vol qui a été perpétré à Shawinigan-Falls, hier matin.

Quelque temps avant huit heures moins quart du matin, les bandits sont entrés dans le manège par la porte de sûreté située à l'arrière, en y brisant un épais panneau de verre. A son arrivée, à 7 h. 45, le concierge a été accosté par les hommes armés qui l'ont lié, lui ont mis un bandeau sur les yeux et l'ont descendu au sous-sol. Le même traitement a été réservé, plus tard au cours de la matinée, à deux militaires—un capitaine et un sous-officier breveté—qui sont aussi entrés dans le manège.

Le groupe comprenait cinq hommes armés de pistolets de 9mm; aucun coup n'a été tiré et les trois victimes n'ont subi aucune blessure. Les bandits, qui semblaient avoir entre 18 et 22 ans, ne portaient pas de masque et ne semblaient pas trop bien connaître les aires. Avant de quitter les lieux, vers 11 h. 15, ils ont écrit le sigle «ALQ» sur le plancher de la salle.

Sauf erreur, personne d'autre n'a visité la salle entre 7 h. 45 et 11 h. 45. A ce moment-là, le sous-officier est parvenu à se libérer et a prévenu la police. La police provinciale du Québec, la Gendarmerie royale du Canada et la Prévôté de l'Armée canadienne font enquête.

Les articles suivants ont été dérobés: 33 carabines FN (sans culasses); 3 pistolets de 9mm (sans culasses); 1 appareil de T.S.F. C42; 4 appareils de T.S.F. n° 510; 7 appareils de

T.S.F. n° 26; 7 téléphones de campagne; 1 machine à imprimer Gestetner; 1 tableau de raccordement; 3 génératrices de T.S.F.; 3 groupes moteurs de T.S.F., une certaine quantité de câble téléphonique, des piles d'appareils de T.S.F., des revues concernant la carabine FN et des uniformes militaires.

Au moment du vol, il n'y avait aucune munition ni aucun explosif dans la salle d'exercice.

Les dommages causés se résument à de nombreuses fenêtres et serrures brisées. Les voleurs ont endommagé les classeurs et les serrures lorsqu'ils ont tenté de les ouvrir à l'aide d'outils; ils cherchaient alors les têtes mobiles et les blocs-culasses des armes volées, mais ils n'ont rien trouvé.

Le concierge a déclaré qu'il avait vu un camion de trois tonnes ressemblant à un véhicule militaire ordinaire quitter la salle d'exercice, mais aucune des victimes n'a entendu le bruit d'un moteur au départ des voleurs.

A la suite du vol perpétré à Montréal, toutes les munitions, y compris les cartouches de calibre .22 pouce, avaient été retirées de l'arsenal du 62^e régiment de campagne de l'Armée canadienne. On a pris d'autres mesures de sécurité; ainsi, on a enlevé les têtes mobiles et les blocs-culasses des armes et on les a remisés dans un classeur métallique fermé à clé que les voleurs n'ont pu fracturer. Même s'il n'y a personne dans la salle d'exercice la nuit, toutes les portes et fenêtres sont bien verrouillées.